



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Salle Gaston Balande

**Nom du rapporteur :**  
Nadine Nivault

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

**Responsable de service :**  
Marie Gardiennet

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAUT, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Camille LAGRANGE, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA DO, M. Jacques GAREL

Absents excusés et représentés :

Mme Laëtitia BOURDIER donne pouvoir à Mme Estelle QUÉRÉ  
M. Jean-François RABEAU donne pouvoir à M. Pierre CUCHET  
Mme Laurence BOUVILLE donne pouvoir à Mme Nadine NIVAUT  
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Tony LOISEL

Absent :

M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

---

Date de la convocation : 22/01/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 28

---

### DÉLIBÉRATION N° 04

#### **Vote du Budget Primitif – Budget primitif principal « Mairie »**

Vu les articles L 2311-2, L 2312-1, L1612-26 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération d'affectation du résultat,

Vu la délibération d'adoption des taux communaux de fiscalité directe locale,

Vu la délibération d'attribution des subventions aux organismes et associations,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission des Affaires Générales et Moyens Généraux du 20 janvier 2026,

Considérant la présentation brève et synthétique du projet de Budget Primitif en séance et la maquette officielle du Budget Primitif jointe à la note de synthèse,

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour
- 07 Contre (Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)
  - Adopte le Budget primitif Principal Mairie 2026,
  - Vote ce Budget Primitif par nature,
  - Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

*Annexe n°03 : Maquette officielle Budget Primitif « Budget Principal Mairie »*

*Annexe 03 bis : Documents complémentaires dont présentation brève et synthétique*

Pour extrait conforme,

**Tony Loisel**  
Maire



**Pierre Cuchet**  
Secrétaire de séance

TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

**Délais et voies de recours**

*La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr)*

*Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.*